

LIMOGES MÉTROPOLE

Le Préfet de Limoges Métropole,
A 25324
du 02 juin 2024
Arrêté portant autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques - Madrange site Le Vieux Crézin
V25324
Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.224-6, L.224-9, L.224-11 et L.224-12, L.224-13, L.224-14 et L.224-15 ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 modifié le 24 août 2022 et le décret 2021-1047 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif, à l'exception des installations recevant des effluents résiduaires ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 relatif aux modalités de déversement des effluents non collectifs résiduaires ;
Vu l'arrêté Préfectoral du 25/03/2023 modifié le 26/03/2023 portant assainissement de l'habitat collectif et le système d'assainissement de l'agglomération de Limoges ;
Vu le Règlement de service assainissement collectif de Limoges Métropole - Communauté urbaine ;
ARRÊTÉ
ARTICLE 1 - OBJET DE L'AUTORISATION
L'assainissement SAGE Compagnie Madrange et son site d'accueil situé du lieu dit Le Vieux Crézin à Fardet, est autorisé après les conditions fixées par le présent arrêté à recevoir les eaux usées non domestiques dans le réseau receveur pour autres usages dans le système principal d'assainissement de Limoges.
ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DES REJETS
A - Prescriptions générales
Sous préjudice des lois et règlements en vigueur les eaux usées autres que domestiques doivent :
- être conformes à un DCE contenu entre 3.5 et 8.5 ;
- être conformes à une composition inférieure ou égale à 10°C ;
- ne pas contenir de matières ou de substances susceptibles :
* de nuire au fonctionnement des ouvrages de traitement des eaux usées ;
* d'empêcher le traitement des effluents ;
* d'entraîner le fonctionnement ou la mise en danger des ouvrages de traitement des eaux usées ;
* d'être à l'origine de dommages ou nuisances à la faune aquatique ;
* d'affecter nuisiblement sur le secteur ou d'une manière ou d'une autre les milieux récepteurs.

ARRÊTÉ

Arrêté portant autorisation de déversement d'eaux usées autres que domestiques - Madrange site Le Vieux Crézin

1 DOCUMENT - Publié le 21 Juin 2024



ARR_ASST_25324_DEVERSEMENT_EAUX_USEES_MADRANGE_SITE_VIEUX_CREZIN.pdf
(.pdf, 9,7 Mo)

 TÉLÉCHARGER